

Departement du MORBIHAN  
Commune de  
**PLUMELIN**

**Plan Local d'Urbanisme**

Révision allégée n°1

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à notre délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2015  
Le Maire, Pierre GUEGAN

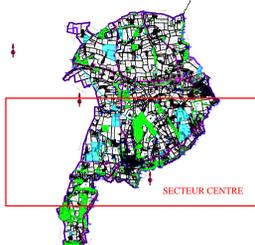


Planche 2 - Secteur Central

Echelle : 1/5000

**5 - DOCUMENT GRAPHIQUE**

Modifications effectuées par Locminé communauté en juin 2015

**LEGENDE**

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Protection des sites archéologiques
- Emplacement réservé pour équipements publics (cf liste mentionnée en cartouche)
- Patrimoine protégé au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'urbanisme (cf liste mentionnée en cartouche)
- Constructions récentes non cadastrées
- Marges de recul des constructions en mètre par rapport aux voies

- Eléments du paysage**
- Avancés, talus, talus subventionnés protégés au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'urbanisme
  - Ecran végétal à réaliser
  - Cheminement piétons à conserver
  - Cheminement piétons à créer

**Principe d'organisation des zones U ou AU**

- Accès motorisé obligatoire
- x x x x desserte automobile directe interdite

**Zones urbaines :**

Secteurs susceptibles d'admettre immédiatement des constructions.

- Uaa** Secteur ancien destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat dans le centre ancien de PLUMELIN
- Uas** Secteur du centre de KERMARIA
- Uba** Secteur à dominante résidentielle, en ordre discontinu
- Ubl** Secteur destiné aux équipements collectifs et installations à vocation de sports et loisirs
- Uia** Secteur destiné exclusivement aux activités économiques et professionnelles de toute nature
- Uib** Secteur destiné exclusivement aux activités économiques professionnelles ne présentant pas de nuisances majeures

**Zones à urbaniser :**

Secteurs à urbaniser à terme en respectant les conditions globales d'aménagement

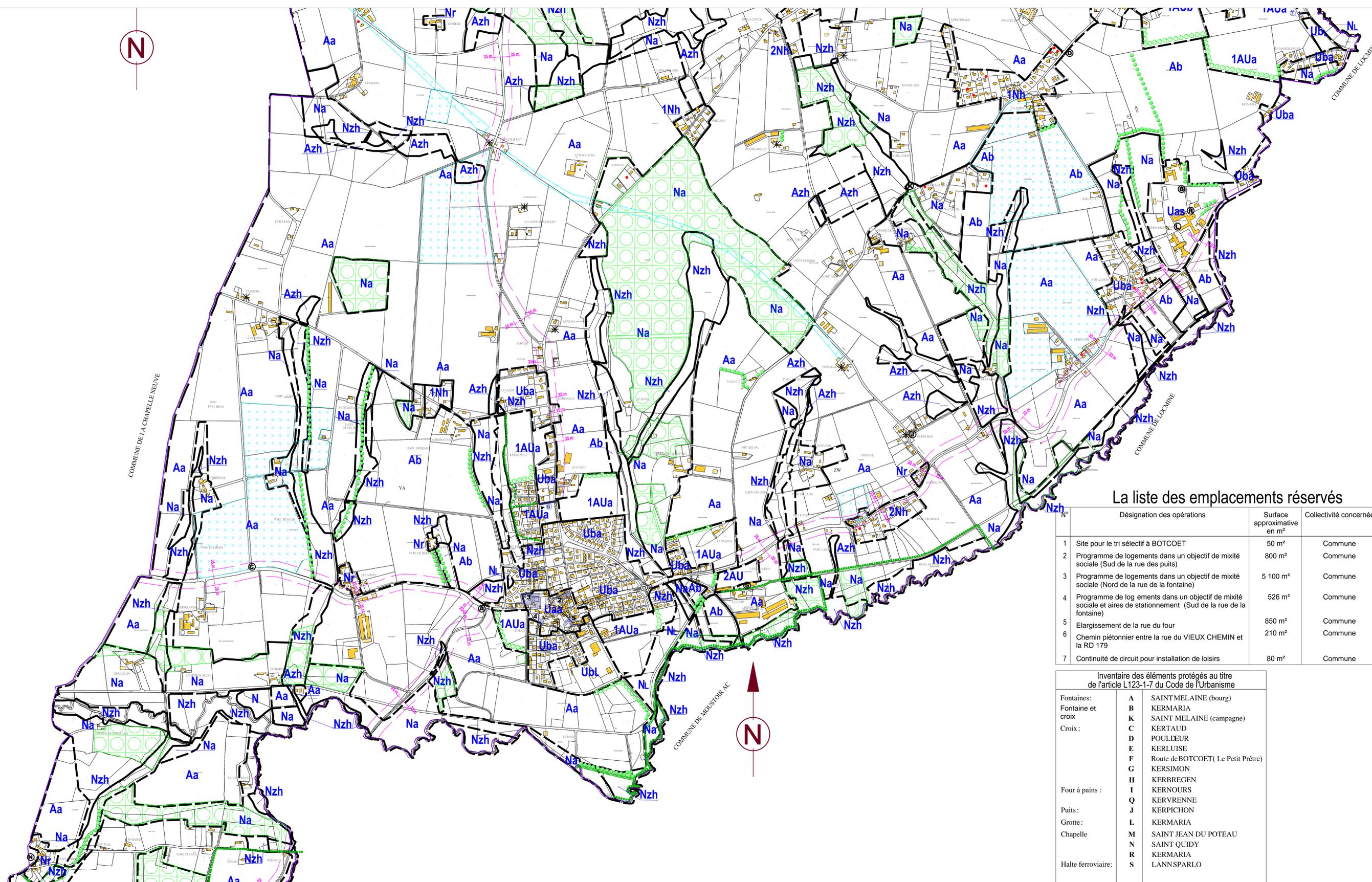
- 1AUa et t** Secteur réservé à l'habitat et aux activités compatibles
- 1AUl** Secteur destiné au renforcement des activités économiques
- 1AUr** Secteur projeté pour l'équipement multifonctions du pays de LOCMINE
- 2AU** Urbanisation à long terme en raison du sous dimensionnement des éléments de viabilisation (procédure de modification du PLU pour un passage en 1AU)

**Zones agricoles :**

- Aa** Secteur destiné à la protection et au développement des activités agricoles, ou extractives.
- Ab** Secteur destiné à l'activité agricole à l'exclusion des installations classées d'élevage
- Azh** Secteur de protection des zones humides identifiées pour le SAGE BLAVET
- Bâtiment de caractère pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**Zones naturelles :**

- Na** Secteur destiné à demeurer à dominante naturelle et non constructible.
- Nzh** Secteur de protection des zones humides identifiées pour le SAGE BLAVET
- Nl** Secteur destiné aux activités de loisirs de plein air
- 1Nh et 2Nh** Secteur destiné à la confortation des secteurs bâtis ruraux
- Nr** Secteur qui correspond à des ensembles bâtis d'intérêt architectural



**La liste des emplacements réservés**

N°	Désignation des opérations	Surface approximative en m²	Collectivité concernée
1	Site pour le tri sélectif à BOTCOET	50 m²	Commune
2	Programme de logements dans un objectif de mixité sociale (Sud de la rue des puits)	800 m²	Commune
3	Programme de logements dans un objectif de mixité sociale (Nord de la rue de la fontaine)	5 100 m²	Commune
4	Programme de logements dans un objectif de mixité sociale et aires de stationnement (Sud de la rue de la fontaine)	526 m²	Commune
5	Elargissement de la rue du four	850 m²	Commune
6	Chemin piétonnier entre la rue du VIEUX CHEMIN et la RD 179	210 m²	Commune
7	Continuité de circuit pour installation de loisirs	80 m²	Commune

**Inventaire des éléments protégés au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme**

Fontaines :	A	SAINT MELAINE (bourg)
Fontaine et croix :	B	KERMARIA
Croix :	K	SAINT MELAINE (campagne)
	C	KERTAUD
	D	POULLEUR
	E	KERLUISE
	F	Route de BOTCOET (Le Petit Prêtre)
	G	KERSIMON
	H	KERBREGEN
Four à pains :	I	KERNOURS
	Q	KERVRENNE
Puits :	J	KERPICHON
Grotte :	L	KERMARIA
Chapelle	M	SAINT JEAN DU POTEAU
	N	SAINT QUIDY
	R	KERMARIA
Halte ferroviaire :	S	LANN SPARLO